

ACTEL AFFINITY Rue de Ligne 13 1000 BRUXELLES 0800/93 272	SNPS Av.Gén.Bernheim 18/20 1040 BRUXELLES 02/644 65 00	ASSURNAT s.a. Av. Gén.Bernheim 18/1 1040 BRUXELLES 02/643.20.25 – 02/643.20.29 (fax) info@assurnat.be N° CBFA : 67904
---	--	--

FORMULAIRE D'ADHESION

ASSURANCE COLLECTIVE INCENDIE

Police VIVIUM N° 53 63 593

Date de début souhaitée:

Le titulaire (= membre du SNPS/CGPM :) / SYMPATHISANT

NOM & PRENOM	
Adresse postale	

Bien à assurer :

Adresse :

Code postal Localité.....

Je suis : Propriétaire occupant – Propriétaire bailleur – Locataire (Biffer les mentions inutiles)

Risque à assurer : Mobilier (& risques locatifs) - Mobilier & Immobilier – Immobilier (Biffer les mentions inutiles)

Ma police d'assurance actuelle, n° contractée auprès de la compagnie (nom & adresse)..... arrive à expiration le/...../..... **Le renon est à faire par le membre.**
Le renon a été effectué le/...../..... (en annexe, copie de ma lettre de renon).

→ Je prends connaissance que les conditions de cette assurance sont réservées aux membres du S.N.P.S. en ordre de cotisations, et que tout manquement entraînera systématiquement la résiliation du contrat.

→ Je m'engage à ne contracter durant mon affiliation à la police collective aucune assurance individuelle pour les mêmes risques.

→ Résiliation, minimum 3 mois avant la date d'échéance (01 janvier), par lettre recommandée, à adresser à **Assurnat**.

Je déclare que :

- Le bien assuré n'est pas à usage de commerce.
- Le bien à assurer (mobilier inclus) n'a pas une valeur de reconstruction ou de reconstitution supérieure à 300.000 € (ABEX 547). Si oui, cochez cette case et nous reprendrons contact avec vous.
- Le bien à assurer répond aux critères suivants :
 - Murs extérieurs en matériaux incombustibles (càd pierres, briques, moellons, béton, verre, métaux, agglomérés de ciment et d'amiante), avec une tolérance de 25 % de matériaux combustibles.
 - Couverture en n'importe quel matériau, chaume excepté.

Les annexes et dépendances peuvent être en n'importe quels matériaux et sont couvertes pour autant que leur superficie totale au sol ne dépasse pas 20 % de celle de la construction principale.
- J'ai reçu les conditions particulières (3 pages) assurance habitation « SNPS ».

Fait à le

Signature :

NOM & PRENOM :

ADRESSE RISQUE :
.....

QUESTIONNAIRE CATASTROPHES NATURELLES.

Je suis disponible en journée au n° d'appel :

L'immeuble assuré est :

- un appartement
- une maison unifamiliale
- un bâtiment en construction
- autre :

1. S'il s'agit d'un appartement : De quel étage s'agit-il ? Rez de chaussée
 Autre :

2. Y a-t-il un garage ? NON
 OUI Si oui, en sous-sol au niveau du sol au-dessus du sol

3. Y a-t-il une cave ? OUI NON Appareils électriques : OUI / NON
Superficie : m²

4. L'immeuble à couvrir dans le présent contrat a-t-il subi au moins une inondation ou un débordement / refoulement d'égouts durant les 5 dernières années ?

NON OUI Si oui, combien :

5. Y a-t-il dans les alentours de l'immeuble assuré au moins une inondation, ou un débordement/refoulement d'égouts au cours des 5 dernières années ?

NON OUI Si oui, combien :

Fait le, à

Signature du membre :